

ABONNEMENT

SAUMUR: Un an 30 fr. Six mois 16 fr. Trois mois 8 fr. Poste: Un an 35 fr. Six mois 18 fr. Trois mois 10 fr.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . 20 Réclames, — 30 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier les réclames ou les annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbre-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 13 DÉCEMBRE

LE BUDGET EXTRAORDINAIRE

La Chambre a voté avant-hier, sans discussion, les crédits du budget extraordinaire. La Droite n'a pas voulu exiger des explications; le patriotisme a inspiré sa réserve, mais elle a pensé qu'elle devait signaler une fois de plus au pays la funeste politique républicaine qui a mis en un pitoyable état la fortune de la France. Voter des centaines de millions pour la défense nationale est un devoir auquel nos amis ne voulaient assurément pas se dérober; mais démontrer que la République a gaspillé le produit des charges énormes que supporte le pays, et qu'aujourd'hui, pour pourvoir à la sécurité de la Patrie, on en est réduit à engager des dépenses sans ressources correspondantes, était aussi un devoir en même temps qu'un droit.

M. de Lamarzelle, avec cette éloquence claire qui l'a mis au rang des plus éminents orateurs parlementaires, a fait cette déclaration. Il a établi que la Droite avait vainement averti les ministères successifs qui poussaient la France vers la ruine, et il a flétri les dilapidations malsaines des sectaires, changeant en un effroyable déficit les plus-values budgétaires qui, tant que la Droite a été au pouvoir, ont contribué à refaire la fortune nationale.

Nous ne dirons rien de M. Dreyfus proposant de constituer un trésor de guerre en imposant à leur entrée les matières premières. M. Peytral, lui-même, a suffi pour prouver les périls de la motion du singulier économiste qui ne comprend pas qu'une taxe sur les matières premières aggraverait encore les souffrances de l'industrie française. Et M. Dreyfus a cru naïvement faire œuvre protectionniste.

Mais si M. Peytral a réussi aisément à faire justice d'une proposition qui ne méritait pas les honneurs de la discussion, il a soulevé des rires dédaigneux lorsqu'il a prétendu trouver la contre-partie du budget

extraordinaire dans son projet d'impôt sur le revenu. Après l'échec subi devant la commission, M. Peytral ne peut cependant pas croire que le Parlement ratifiera son essai de socialisme qui, au point de vue fiscal, donnerait, en tout cas, un résultat désastreux.

La République a mis en un tel désarroi les finances naguère encore florissantes que les dépenses nécessaires, indispensables, n'ont pu trouver place dans les budgets énormes sous le poids desquels le pays est écrasé. Il n'y a aucun doute à concevoir: le budget extraordinaire ne se soldera qu'à l'aide d'impôts et d'emprunts nouveaux. C'est là ce que les républicains ne veulent pas avouer avant les élections, mais la vérité les accable, et le suffrage universel les chassera, qu'ils s'appellent Rouvier ou Floquet, Ferry ou Peytral, Roche ou Clémenceau, en leur criant: qu'avez-vous fait de la fortune de la France! LOUIS D'ESTAMPES.

LES ABSTENTIONS DU VAR

Il y a, dans le département du Var, quatre-vingt-trois mille électeurs inscrits.

Or, dix-sept mille électeurs seulement ont pris part au vote de dimanche, et c'est un socialiste révolutionnaire, ex-général de la Commune, qui a été élu par quatorze mille et quelques voix.

Il s'agissait de remplacer M. Maurel, démissionnaire, lequel avait été élu, le 18 octobre 1885, le premier de la liste radicale par 34,051 voix.

En 1885, les conservateurs avaient aussi présenté une liste. Leurs candidats échouèrent, mais le premier obtenait encore plus de 20,000 suffrages.

Les conservateurs n'ont pas eu le courage de faire un nouvel effort; et, cette fois, ils n'ont pas présenté de candidat.

Ils ont eu tort.

Ils n'ont pas compris en quel état d'échec sont arrivés les électeurs devant ces divisions de parti qui s'appellent: opportunisme, radicalisme, socialisme, etc.

Le moment était favorable, évidemment, pour secouer la torpeur dans laquelle s'endorment les honnêtes gens.

Si un candidat conservateur s'était présenté, il avait les chances les plus sérieuses.

Les 20,000 électeurs qui ont voté en 1885 pour la liste conservatrice seraient assurément venus au scrutin, et tant d'abstentionnistes que décourage le manque de direction se seraient décidés à sortir de leur déplorable indifférence.

L'inaction des conservateurs va donc produire ce résultat que M. Cluseret représentera à la Chambre le département du Var tandis qu'il n'est élu que par 14,000 électeurs sur 84,000, ce qui équivaut à peine à un sixième.

Et la grande majorité des électeurs se trouve ainsi livrée à une minorité turbulente et audacieuse.

Il n'y a que sous la République que l'on voit se produire de pareils phénomènes politiques.

Et cela prouve combien ce régime est, au fond, antipathique à la grande masse de la nation.

Mais combien faudra-t-il de leçons de ce genre aux conservateurs pour les convaincre qu'il est plus que jamais indispensable d'être toujours sur la brèche?

Aide-toi, et le ciel t'aidera, dit la Sagesse des Nations.

Occupons-nous donc un peu plus des élections, et ne soyons pas en retard.

Il serait dangereux de ne pas aller au devant des électeurs qui nous attendent.

UNE

LETTRE DE NUMA GILLY

Nous n'avons point l'honneur de connaître M. Numa Gilly. Les questions qu'il a soulevées ne nous intéressent pas outre mesure. Elles se traitent « entre républicains », c'est « lings sale en famille », et nous n'avons qu'à juger les coups.

Il nous semble toutefois que le maire de

Nîmes, s'il est un honnête homme, — c'est que nous lui concédons bien volontiers — est en même temps un naïf. Les deux font souvent la paire!

La façon téméraire dont il a fait ses allégations, la piètre défense qu'il a produite devant la Cour d'assises, l'insignifiance de son livre « Mes Dossiers », tout démontre qu'il n'est point de taille à mener la campagne qu'il a entreprise.

Certes, les scandales, les prévarications, les concessions ne manquent point. On en a vu, on en voit tous les jours assez pour pressentir, pour deviner les autres. L'atmosphère en est infestée!

Nature droite et primitive, le maire de Nîmes, en sa qualité de député républicain, s'est vu tout à coup transporté dans un milieu d'affaires véreuses de marchandages et de pots de vin dont il n'avait point idée. Écœuré et indigné, il n'a pu cacher un beau jour son mépris et son dégoût, et il les a crachés en public. Mais il n'avait rien de ce qu'il fallait pour faire sa preuve.

Ces choses-là ne se tripotent point ouvertement. Elles se traitent sous le manteau de la cheminée, sans témoins, par paroles plutôt que par écrit, et il en reste rarement des indices ou des traces. Le contraire serait trop bête!

M. Gilly me fait l'effet d'un joueur honnête qui se trouverait au milieu de grecs autour d'une table de baccarat. Il s'aperçoit bien qu'on triche: mais où et comment? il ne le saurait dire.

Il est donc probable que les affaires Gilly finiront en « queue de poisson », si toutefois elles se poursuivent; car tout semble indiquer soit un avortement, soit une retraite. Il n'y aurait rien d'impossible à ce que la réconciliation et la concentration se fissent autour de l'assiette au beurre!

A la veille d'être traîné devant la justice de son pays, en maints prétoires, le député du Gard avait cru devoir demander à M. Laguerre de vouloir bien le patronner dans ses diverses affaires.

« L'enfant de cœur » lui ayant refusé son concours, M. Gilly vient de lui écrire

10 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'Héritage de l'Oncle Broc

Par PIERRE FORTURA

IX

Depuis son retour de Rennes où il était parvenu, comme on l'a vu, à connaître l'adresse du fils de M. Arpingard, Saint-Hubert rôdait à toute heure dans la rue Geoffroy-Marie, à la hauteur du numéro 27.

Il épiait Bertrand.

Il avait transformé son costume ordinaire afin que celui qu'il voulait suivre ne put reconnaître en lui l'expert en écritures qu'il avait récemment consulté.

Saint-Hubert pensait que lorsqu'il serait sur la piste de Bertrand, il saisirait bientôt toute l'intrigue et ne tarderait pas surtout — ce qui lui tenait le plus au cœur — à retrouver Raoul Deschamps, quelles que fussent l'irrégularité de ses habitudes et la fréquence de ses changements de logement.

Il n'eût pas à revenir un grand nombre de fois pour trouver Bertrand, mais quelle ne fut pas sa surprise en le voyant sortir un beau matin, accompagné d'un personnage dont l'apparition en cette

circonstance lui ouvrit d'étranges perspectives.

— Mais c'est Mériot, le garde de commerce! Je ne me trompe pas... Que diable est-il venu faire chez M. Bertrand Arpingard?.. Bon, je suis maintenant qui je dois suivre pour retrouver Raoul Deschamps.

Mis en relations fréquemment par sa profession d'expert avec le monde judiciaire grand et petit, Saint-Hubert connaissait parfaitement Mériot. Il ne se trompait pas.

Après avoir causé un instant sur le trottoir où passait la foule des gens affairés, Bertrand Arpingard et Mériot se séparèrent.

Saint-Hubert n'hésita point à s'attacher aux pas du garde de commerce.

L'expert faisait cette réflexion qui n'était pas honorable pour le fils Arpingard et qui cependant était juste: Bertrand veut se débarrasser de son rival en facilitant l'action de la justice et en indiquant lui-même où demeure celui dont on doit se saisir.

Mériot cependant ne parut pas, à l'idée de Saint-Hubert, se diriger aussitôt du côté où devait demeurer Raoul Deschamps. Le garde, en effet, s'arrêta chez des huissiers; il semblait ne pas vouloir profiter immédiatement du renseignement qu'avait dû lui donner Bertrand Arpingard.

Saint-Hubert pensa qu'il fallait l'aborder, l'interroger, le faire parler.

L'aborder ne fut pas difficile, mais pour l'interroger il fallut une aide et Saint-Hubert n'ignorait pas que les causeries de café, quelque peu arrosées, sont excoentes en ce cas.

Le garde de commerce accepta très bien ce que Saint-Hubert lui offrit. Mais il ne s'empressait pas d'être indiscret.

Mériot buvait mais il ne parlait pas.

— Mon Dieu! se dit Saint-Hubert, je comprends que dès les premiers verres il ne se mette pas à causer comme une pie des affaires de son ressort.

Saint-Hubert, sur cette réflexion, l'emmena dans un petit restaurant où l'on fut bien traité.

Au dessert: café, liqueurs et cigares.

Mériot mangea, but, fuma, mais il resta muet.

Du restaurant on passa à la brasserie. On recommença à boire et Mériot but consciencieusement tout ce que voulut Saint-Hubert, — mais rien de plus; et Saint-Hubert faisait tous les frais, même ceux de la conversation.

Bientôt, cependant, en dépit de son peu d'action, la langue du garde de commerce parut s'épaissir... Elle s'épaissit, mais elle ne se délia pas.

C'est avec peine qu'il se leva de la chaise où il était assis devant une dernière consommation, dans un débit de liqueurs de la rue Fontaine. Il se faisait tard, mais en vain donnait-il, ce brave Mériot, les premiers signes de l'ivresse qui d'ordinaire rend bavard. Malgré les habiles questions de

Saint-Hubert, il ne se décidait point à commettre l'indiscrétion que l'expert attendait.

— Je crois cependant, dit Saint-Hubert, que le voilà un peu parti.

Un excellent café, bien chaud, versé dans un petit établissement de la rue Pigalle, remit au contraire Mériot et lui restitua toutes ses forces. Le garde semblait maintenant n'avoir pas bu plus que de raison.

Il était un peu après minuit.

— Voyons Mériot, nous n'allons pas encore nous séparer; les brasseries ont la permission de rester ouvertes jusqu'à deux heures du matin. Voulez-vous encore y faire un tour?

— Pas de refus, Monsieur Saint-Hubert.

— Une fois n'est pas coutume.

— Comme vous le dites fort bien.

Saint-Hubert et Mériot continuèrent donc; ils firent les établissements de deux heures du matin. Puis ils allèrent dans les deux ou trois qui, dans le quartier Montmartre, reçoivent des clients toute la nuit.

À quatre heures du matin, M. Saint-Hubert n'était pas plus avancé que la veille. Mériot n'avait desserré les lèvres que pour dire des choses insignifiantes. L'expert pestait intérieurement contre lui-même, mais il ne voulait point encore lâcher la partie qu'il croyait de temps en temps en bonne voie, notamment quand les deux hom-

une lettre dont nous extrayons les passages suivants :

Mon cher Laguerre,
Vous vous êtes certainement mépris sur la nature du service que je sollicitais de votre talent. Ce n'était pas pour me défendre des accusations contenues dans le livre intitulé : *Mes Dossiers*, que j'avais recours à vous. C'était pour que vous m'aidiez à établir que ce livre, non seulement n'est pas de moi, que je n'en ai jamais ni vu ni lu le manuscrit et que les documents qu'il contient m'étaient complètement inconnus, mais encore qu'à l'annonce de sa prochaine publication, j'ai adressé de Nîmes, le 18 novembre, dix heures du matin, à l'éditeur Savine, une dépêche lui enjoignant de ne pas le faire paraître.

Il m'est impossible d'accepter la responsabilité du livre auquel je n'ai pris aucune part et qui a paru sous mon nom malgré ma défense expresse.

C'était pour expliquer cette situation au tribunal que je m'adressais à vous, mon cher Laguerre. Je regrette que votre parole si éloquente me manque pour le faire, et je ne vous en serre pas moins la main avec une grande amitié.

Il résulte de ce document que M. Gilly ne s'est pas autorisé M. Savine à publier le livre *Mes Dossiers*.

Or voici la lettre du même Gilly, qu'on trouve en tête de ce livre :

A Monsieur Albert Savine, éditeur.
Monsieur,

Sur le conseil de mes amis Elie Peyron et Auguste Chirac, j'accepte votre proposition parce que j'estime que, comme vous le dites, *les écrits seuls demeurent* et instruisent plus longtemps que ne le fait la parole.

Mes Dossiers ne sont pas autre chose que les lettres, documents et témoignages qui sont venus corroborer ce que j'avais déjà observé dans ma vie parlementaire. Je crois les devoir à l'opinion publique.

Quant aux droits d'auteur dont vous me parlez et que je vous laisse le soin de fixer, je crois que le mieux sera de les verser à la souscription qui, suivant les usages démocratiques, va être ouverte pour parer aux frais extrêmement onéreux du procès qui m'est intenté.

Veuillez agréer...

« Les écrits seuls demeurent » dit M. Numa Gilly ! Eh bien, il ne s'en soucie guère ou il l'oublie bien facilement.

Parmi les raisons multiples qu'invoquait M. Laguerre pour ne pas accepter d'être l'avocat du maire de Nîmes, la principale était que les boulangistes craignent de passer pour ses complices.

On comprend cette raison. M. Gilly est conquis par presque tous les républicains : or, maintenant qu'ils ont répudié les alliances conservatrices et monarchiques pour ne s'appuyer que sur les républicains, les boulangistes vont être obligés de ne point être difficiles sur la... qualité de leurs adeptes pour se rattraper sur la quantité. M. Gilly leur paraît compromettant et ils le lâchent !

Il y a pourtant une certaine ressemblance entre le député tonnelier et le brave général.

Les deux oublient aussi aisément ou savent également renier les lettres qu'ils ont écrites.

M. Boulanger, pour ses épitres au duc d'Aumale, M. Gilly, pour celles que nous venons de citer, pourraient se donner la main. Ils sont faits pour s'entendre.

C'est étonnant comme dans ce parti on fait si facilement de sa signature. Boulanger, Gilly d'une part ; Clémenceau, Maurel de l'autre ! Le joli monde !

De plus en plus extraordinaire ! Le *Matin* a reçu la dépêche suivante :

Albi, 10 décembre, 6 h. 10 du soir.
J'oppose un démenti absolu à la lettre de M. Gilly, publiée par la *Presse*, que je crois un faux.

Une lettre du 13 novembre, m'apportant de nouveaux manuscrits, autorisait la publication avec l'adjonction du procès. J'ai parlé de cette modification, le 10 au soir, à M. Camélinat. J'invoque le témoignage de MM. Peyron et Chirac, et déclare n'avoir eu, depuis la publication, nulle connaissance de la réputation bien tardive et singulière, publiée aujourd'hui, alors que je suis absent de Paris et devant le juge d'instruction.

Que fait M. Gilly au coin de son feu ?

Le même journal publie les déclarations suivantes faites, dit-il, par M. Gilly :

Je ne suis absolument pour rien, dans le livre *Mes Dossiers*, que je n'ai jamais lu pendant tout le temps que je suis resté à Nîmes. On s'est servi de mon nom sans mon autorisation ; on a battu monnaie sur mon dos.

Je savais qu'un livre avait été publié sous mon nom ; j'ai appris depuis que, à plusieurs reprises, des amis m'en avaient envoyé des exemplaires à Nîmes pour que j'en prisse connaissance ; mais, chaque fois, le livre a été intercepté avant qu'il m'arrivât, de sorte que, je vous le répète, je n'ai jamais vu ce qu'il y avait dedans !

J'ai vu qu'il contenait en tête une lettre signée de mon nom ; c'est un faux, car je n'ai jamais écrit cette lettre.

Bref, on m'a poussé, on s'est servi de moi, je suis dans le pétrin, et je ne sais pas comment m'en tirer !

A l'appui de ces explications, les mêmes personnes annoncent que M. Numa Gilly va, à son tour, intenter des procès :

1° A MM. Auguste Chirac, véritable auteur, et Savine, éditeur de *Mes Dossiers*, pour avoir publié ce livre sous son nom, sans son autorisation ;

2° A M. Elie Peyron, son avocat devant la cour d'assises de Nîmes, pour avoir fait insérer dans ce même livre une lettre signée : *Numa Gilly*, sans son autorisation.

Mais, à côté de cela, dit le *Matin*, beaucoup n'accordent qu'une médiocre confiance à la version du député du Gard.

BOURSE DE PARIS

DU 12 DÉCEMBRE 1888.

Rente 3 0/0	83 10
Rente 3 0/0 amortissable	86 05
Rente 4 1/2 (nouveau)	103 60
Obligations du Trésor	508 ..

INFORMATIONS

VÉRITÉ ET ERREUR

On lit dans le *Parti National*, journal républicain :

« Le pays n'est ni réactionnaire ni révolutionnaire. Ce qu'il demande au gouvernement, c'est l'économie dans nos finances, la liberté du travail, l'ordre dans la rue, la paix au dedans et au dehors, la sécurité du lendemain. Toutes ces choses, il les a déjà connues avec la Constitution actuelle. »

Le *Parti National* n'oublie que deux choses : c'est qu'à l'époque à laquelle il fait allusion, la Constitution n'avait pas été modifiée par les républicains, et qu'en outre la direction des affaires publiques était entre les mains des conservateurs.

L'AFFAIRE GILLY

En présence de la lettre écrite par le député du Gard au sujet du livre *Mes Dossiers*, paru chez l'éditeur Savine, et dont M. Numa Gilly désavoue, on ne sait trop pourquoi, la paternité, le groupe ouvrier de la Chambre des députés a déclaré que sa mission d'arbitre n'avait plus de raison d'être.

Un immense soupir de soulagement a rempli le Palais-Bourbon à cette nouvelle.

Tous les gens qui avaient eu peur se félicitaient de la maladresse avec laquelle le tonnelier inexpérimenté de Nîmes leur a prêté le flanc.

Et les vingt Wilsons commencent à se remettre d'une aussi chaude alerte.

L'éditeur Savine vient de suspendre la vente de *Mes Dossiers* et offre à M. Numa Gilly de constituer un tribunal de membres choisis par lui et composé d'un éditeur, d'un directeur de journal et d'un député. M. Savine se fait fort de prouver la duplicité du député radical.

Le Conseil municipal de Paris vient encore de voter une mesure qui mettra un fleuron de plus à sa couronne de gloire — vous savez, cette couronne qui a un peu la forme d'un bonnet d'âne. Il a décidé que le boulevard Haussmann ne s'appellerait plus boulevard Haussmann, mais bien boulevard Baudin. Hein ! Est-ce assez intelligent ?

Le baron Haussmann a fait le Paris moderne, il a taillé, découpé, transformé la vieille cité, il a fait circuler l'air et le jour partout, répandant ainsi la santé dans des quartiers jusqu'alors insalubres. C'est plus qu'un édile de génie, c'est un véritable philanthrope ; son nom restera dans l'histoire de la ville de Paris jusqu'à la fin des âges. N'importe ! le baron Haussmann ayant eu le malheur d'exécuter tous ces travaux sous l'Empire, et de professer encore des opinions bonapartistes, est bon à mettre au panier ; vous ne ferez pas revenir les conseillers municipaux sur cette opinion. Baudin ! à la bonne heure ! voilà un nom ! voilà un homme qui a rendu des services à Paris,

qui a donné du travail à des milliers d'ouvriers, qui a fait de notre capitale la première cité du monde !...

— Mais non, vous vous trompez, il n'a rien fait de tout cela. Il s'est fait tuer pour 25 francs et voilà tout.

— Comme vous êtes simples ! Il était républicain, n'est-ce pas ?

— Dame... je le crois.

— Eh bien ! Est-ce que républicain n'est pas synonyme de vertu, esprit, talent, génie ! Est-ce que l'homme qui professe le culte de la République ne possède pas tous les dons, toutes les facultés ! Baudin n'a rien fait pour Paris, c'est vrai ; mais il est mort encore jeune ; qui sait s'il n'aurait pas fait de grandes choses !

Qu'avez-vous à répondre à ce beau raisonnement, je vous le demande ?

René (lisez madame Séverine), dans sa chronique du *Gaulois*, nous explique le motif de la haine vouée par le Conseil municipal de Paris à M. le baron Haussmann :

« Moi qui, en politique, ne vois, ne surveille, ne soigne que le mal de misère dont meurent les pauvres, je comprends bien la cause de cette haine. »

« Et je fais mieux que la comprendre, je la dénonce ! »

« Sous le baron Haussmann — je n'ai pas à m'inquiéter du régime qu'il servait, je n'ai pas à savoir ses opinions — il y eut de l'ouvrage à revendre, et les travailleurs gagnèrent leur vie. »

« Sous le règne de ceux-ci, il n'y a pas un pouce de besogne, et les travailleurs crèvent de faim. »

« Le vote du Conseil municipal, c'est la revanche du chômage sur le travail, de la détresse sur la prospérité, de la famine sur le pain ! »

« — Quand le Bâtiment va, tout va ! dit le proverbe ouvrier. »

« Le Bâtiment allait du temps d'Haussmann — il faut bien se venger de ce qu'il ne va plus aujourd'hui !... »

Ce n'est pas en inscrivant le nom de Baudin sur une plaque indicative, qu'on le fera aller davantage.

En feuilletant la collection des journaux de la Commune, on trouve, à la date du 28 mai 1871, l'information suivante qui ne manque pas de piquant :

« Hier, à la caserne du Prince-Eugène, on a fusillé le général Cluseret. »

« L'ex-député à la guerre a été arrêté dans une maison du boulevard Voltaire où il se cachait depuis deux jours. »

« Nous devons reconnaître que Cluseret est mort avec un grand courage. Il est tombé en criant : « Vive la Commune ! » »

« On a trouvé sur lui son écharpe de député et plusieurs lettres de Razoua et de La Cecilia. »

Le prétendu mort du 27 mai 1871 a été nommé dimanche dans le Var.

C'est une honte pour les Français qui ont donné leur voix à ce misérable qui faisait fusiller les soldats réguliers qui tombaient

mes sortaient d'un café pour rentrer dans un autre.

Était-ce l'effet du grand air ? Il semblait à Saint-Hubert que tout à coup, dans ces moments, Mériot s'appâtait à devenir loquace.

Par malheur cela ne durait pas et, une fois de nouveau devant une table de marbre, Mériot redevenait apathique, il ne répondait que par monosyllabes à Saint-Hubert ou bien il lui parlait de sa famille.

Il était maintenant cinq heures du matin. Les balayuses avec leur geste mécanique soulevaient de petites nuées de poussière sur les trottoirs ; et à travers les branches des saules platanes du boulevard Rochechouart, l'aurore d'été se levait, très douce de nuances, habillant le ciel de gaze verte et bleue.

Saint-Hubert n'avait pas l'habitude de ces promenades nocturnes coupées de baveries excessives ; son visage s'en ressentait. Il était loin d'avoir cet air de fraîcheur qui le distinguait d'ordinaire. Aussi les marchands de vins reconurent-ils en lui un simple client d'occasion, en le voyant entrer avec son éternelle cravate blanche frippée, le vêtement un peu poudreux, le col battu et la physionomie toute tirée.

Mériot, lui, se tenait très bien, pas un poil de sa moustache en brosse n'avait bougé.

Saint-Hubert s'était cependant beaucoup plus

ménagé que lui.

Ils burent encore sur le comptoir ; ils avaient fermé les brasseries de nuit, ils ouvrirent les buvettes matinales.

Dans l'état de fatigue où ils se trouvaient tous les deux, ils avaient perdu la notion de l'heure, et ils ne ressentaient cependant aucun besoin de rentrer chez eux...

Tout à coup, comme si l'on venait de lui enfoncer une épingle dans le bras, Mériot regarda l'horloge et se mit à pousser un juron qui fit sauter Saint-Hubert.

— Six heures ! Il est six heures !... Je n'y serai jamais à temps.

— Où cela ?

— Eh ! mais, au Bois de Boulogne... Ils vont se battre... J'arriverai trop tard... Un flacre, vite un flacre.

— Comment, ils vont se battre... MM. Raoul Deschamps et Arpingard se battent !

— Quoi ! vous savez !

— Mais non... Parlez je vous en prie, Mériot...

Il s'agit d'eux, n'est-ce pas ?

Mais Mériot, comme mû par un ressort, sans rien répondre se mit à courir après une voiture qui l'emporta rapidement.

— Hélas ! dit Saint-Hubert en s'effaçant sur une chaise, que va-t-il se passer ? Arpingard a trouvé sans doute le moyen de faire prendre Raoul

en le forçant à sortir de chez lui pour aller se battre... Pourvu maintenant que Mériot arrive à temps sur le terrain... Car mieux vaut Clichy qu'un coup d'épée possible. Malheureux que je suis, c'est moi qui ai retardé Mériot et qui suis peut-être cause d'un malheur.

Le soir de la scène chez Raoul Deschamps, deux amis de Bertrand Arpingard s'étaient présentés chez Raoul pour lui demander une réparation par les armes.

— Ce serait plutôt à moi à la réclamer, avait répondu celui-ci, mais ce n'est qu'un détail... Vous serez satisfait, messieurs, demain vous pourrez vous aboucher avec deux de mes amis et l'affaire suivra son cours.

Les négociations ne languirent point. Raoul Deschamps, très aimé de tous ceux qui le connaissaient, n'eût point de peine à trouver deux témoins qui lui épargnèrent même les démarches que sa situation ne lui permettait pas de faire.

La rencontre fut fixée pour six heures et demie du matin, dans une contre-allée du Bois de Boulogne. L'arme choisie était le fleuret.

Raoul Deschamps qui depuis la veille se mettait l'esprit à la torture pour comprendre quelque chose à la conduite de Bertrand, se disait :

— Est-il possible que pour une vaine querelle

de jeu, deux camarades, deux amis d'enfance aillent sur le terrain ! Oh ! si mon père et son père qui sont si liés eux aussi l'apprenaient ! Ils seraient dans la désolation... !

« Mais après tout, ce n'est pas moi qui ai tort et si Bertrand paye son insolence, tant pis pour lui ; c'est décidément un être insociable. »

De son côté Bertrand Arpingard se félicitait. Le matin du duel, il monta d'une façon très décidée dans la voiture de ses témoins. On partit vers le Bois de Boulogne, par une matinée superbe.

Les témoins de temps en temps se penchaient à la portière pour voir si l'on arrivait, et l'on était près du terrain qu'ils avaient choisi la veille, d'accord avec les témoins de Raoul.

Ils firent bientôt arrêter le cocher.

Pendant tout le temps de la course en flacre, Arpingard s'était montré gai ; il avait causé avec une animation modérée dans la crainte de paraître trop nerveux devant ses amis ; ceux-ci avaient pu admirer son sang-froid.

(A suivre.)

Grand Théâtre d'Angers.
Samedi 15 décembre

La Fille du Régiment et La Princesse de Trébizonde, pour le 3^e début de M. Larrivé, 1^{er} basse.

entre ses mains, tandis qu'il cherchait d'autre part à vendre ses complices de la Commune au gouvernement de Versailles.

C'est un bien grand malheur pour la France que l'information que nous citons plus haut n'ait pas été exacte.

Cela nous eût évité l'ignominie que nous sommes obligés aujourd'hui de subir.

L'émission de l'emprunt russe, en France, a été souscrite plus de trois fois. 2,327,000 obligations de 500 fr., soit un total de 1,163,500,000 de fr. L'émission était de 500 millions.

NOUVELLES MILITAIRES

LA LIMITE D'ÂGE

C'est aujourd'hui jeudi que le général Leval passe dans le cadre de réserve.

L'armée aura perdu, cette année, trois de ses plus brillants chefs, les généraux Wolf, Fèvrier et Leval.

L'année 1889 verra disparaître également un grand nombre d'officiers généraux des plus distingués :

Le 28 février, général Cornat, commandant le 18^e corps d'armée, à Bordeaux; 28 mars, général Delebecque, commandant le 19^e corps, à Alger; 15 avril, général de la Jaille, président du comité consultatif de l'artillerie; 8 juillet, général Bressonnet, membre du conseil supérieur de la guerre; 27 novembre, général Blot, commandant le 5^e corps d'armée, à Orléans; 8 décembre, général Hanriot, commandant le 40^e corps, à Rennes, et enfin, le 14 décembre, le général Carrey de Bellemare, membre du conseil supérieur de la guerre.

Parmi les simples divisionnaires qui seront atteints par la limite d'âge, nous citerons encore les généraux Tricoche, Lardeur, Charreyron, etc.

Le ministère de la marine s'occupe d'une question qui intéresse beaucoup nos grands ports de commerce: Bordeaux, Nantes, Le Havre, Marseille.

Depuis quelques années, l'infanterie de marine a vu grossir ses effectifs dans des proportions considérables.

C'est ainsi que le 2^e régiment d'infanterie de marine, de Toulon, comporte un effectif moyen de 4,000 hommes et de 420 à 440 officiers. En cas de mobilisation, ce régiment reçoit 6,000 réservistes, ce qui portera l'effectif total du régiment à 10,000 hommes. A ce moment, ce corps mobilise trois régiments, dont un reste affecté à la défense de Toulon.

On voit donc qu'en temps de paix, comme en temps de guerre, le 2^e régiment d'infanterie de marine équivaut à environ trois régiments d'infanterie de ligne, sans compter les gros détachements stationnés aux colonies.

Le ministère de la marine songe à doubler les régiments d'infanterie; les régiments de Cherbourg, Brest, Rochefort et Toulon formeraient chacun deux régiments bis dans les grands ports de commerce: Marseille, Le Havre, Bordeaux, Nantes.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

A L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

La séance publique annuelle de l'Académie de Médecine de Paris a eu lieu mardi 11 décembre, à deux heures, sous la présidence de M. le docteur Hérard.

Le rapport sur les prix décernés a été lu par M. le docteur Proust, secrétaire annuel, ainsi que la liste des prix proposés pour les années 1889, 1890 et 1891.

Parmi les prix décernés dans cette séance se trouve le suivant où nous remarquons avec plaisir le nom de l'un des sympathiques docteurs de notre ville :

Prix Saint-Paul (remède contre la diphtérie): prix d'encouragement à MM. les docteurs Couso, de Dinant (Belgique), Renou, de Saumur, et Thoinet, de Paris. — Mentions

honorables à MM. les docteurs Cozzolino, de Naples, William Parker, de Londres, Lancry, de Dunkerque, Gaucher et Roulin, de Paris.

Nous adressons à M. le docteur Renou nos plus sincères félicitations, et nous croyons être ici l'interprète de toute la population.

Personne, dit à ce sujet le *Figaro*, n'a pu encore, malheureusement, obtenir le prix St-Paul (25,000 fr.). M. et M^{me} Victor Saint-Paul, les fondateurs de ce prix, ont disposé que cette somme de 25,000 francs serait accordée à la personne, sans distinction de nationalité et de profession, qui aurait trouvé un remède reconnu par l'Académie comme efficace et souverain contre la diphtérie. Jusqu'à la découverte de ce remède, les arrérages de la rente récompensent les meilleurs travaux sur la question. C'est à ce titre, comme on vient de le voir, que les trois prix d'encouragement de 4,000 francs viennent d'être décernés.

FOURNITURE DU PAIN DE TROUPE

La semaine dernière avait lieu à Saumur, à Niort et à Châteauroux, l'adjudication pour la fourniture de pain aux troupes stationnées dans ces places et les départements des Deux-Sèvres, l'arrondissement politique de Saumur, et le département de l'Indre.

A Saumur, M. Roger-Gallot, de Châtelerault, a été déclaré adjudicataire, au prix de 0 fr. 256 le kilogramme.

A Niort, c'est également M. Roger-Gallot qui a été déclaré fournisseur au taux de 0 fr. 258 le kilogramme.

A Châteauroux, l'adjudication a donné lieu à deux soumissions successives. A la première, M. Desbourdes, de Tours, et M. Fournier, de Bourges, offrent la fourniture à 0 fr. 255 le kilogramme. A la seconde soumission, M. Desbourdes ayant maintenu ses premières conditions, M. Fournier a été déclaré adjudicataire, moyennant le prix de 0 fr. 254 le kilogramme.

LA QUESTION DES CHANVRES

Mardi dernier, une députation de cultivateurs a été reçue à la préfecture pour traiter la question des chanvres dont l'avisement des prix porte un préjudice énorme à l'agriculture.

Nous reviendrons prochainement sur cette question vitale pour notre département.

Il est impossible d'admettre que le gouvernement se désintéresse d'une branche aussi importante de notre industrie, et nous comptons qu'il prendra d'urgence les mesures nécessaires pour atténuer l'effet désastreux des traités de commerce.

Nos députés ont le devoir de s'occuper résolument des intérêts de nos cultivateurs: nous sommes certains qu'ils ne manqueront pas de le faire. (Petit Courrier.)

M. Unal, vice-président du tribunal de Rouen, naguère encore vice-président du tribunal d'Angers, est nommé conseiller à la Cour de Poitiers, en remplacement de M. Bucquoy, nommé vice-président de Rouen sur sa demande. Tout est bien dans cette permutation, qui donne satisfaction aux deux magistrats et à leurs amis.

Une question de la France militaire :

« Pourquoi, aujourd'hui que l'agriculture est une des moindres mamelles de la France, appelle-t-on les recrues sous les drapeaux lorsque la mauvaise saison commence, les jours diminuent et que l'hiver rend le métier militaire plus rude et plus cruel ? »

« Ne peut-on appeler les classes au printemps, et faire venir les réservistes, dispensés, etc., qui ne restent que peu de jours, en décembre, janvier et février ? »

« Tous les véritables instructeurs déplorent cette façon de faire, et nous pensons qu'il y a une erreur qu'il importe de rectifier si, avec le service de trois ans, on veut avoir des soldats réellement instruits, dressés, réellement entraînés après quelques mois de présence au régiment. »

THÉÂTRE DE SAUMUR

C'est ce soir jeudi qu'a lieu la représentation de la *Grande Marnière*, drame en 8 tableaux, de Georges Ohnet, par la troupe de M. Albert Chartier.

TOURNÉE « ROGER-LA-HONTE »

Roger-la-Honte, qui a été joué sur notre

scène jeudi dernier, obtient partout un grand succès.

Voici quelques recettes réalisées par l'excellente troupe dirigée par M. Louar :

Nantes, 4,200 fr. ; Brest, 2,800 fr. ; Angers, 3,500 fr. ; Tours, 3,800 fr. à la première, et 4,500 fr. à la seconde.

A Saumur, la recette a été, croyons-nous, de 4,100 francs.

A Poitiers, avant-hier soir, la même pièce avait attiré une très grande foule.

PEPA

Comédie en trois actes

de MM. H. MAILLAC et L. GANDERAX

L'année dernière, le théâtre du Gymnase obtenait un succès éclatant avec *l'Abbé Constantin*, comédie d'allures toutes simples et qu'on a été jusqu'à appeler une idylle.

Tout récemment, le Théâtre-Français donnait *Pepa*, comédie en 3 actes de M. Henry Meilhac, de l'Académie Française, et de M. Louis Ganderax, rédacteur de la *Revue des Deux-Mondes*. Là aussi les auteurs ont trouvé le succès, sans avoir recours aux savantes combinaisons d'une action compliquée. Mais l'œuvre est essentiellement morale, intéressante, bien conduite, et c'est plaisir d'entendre, à travers des scènes ingénieuses, un dialogue où ne se trouve pas un mot choquant, et il y en a des milliers qui pétillent d'esprit. Cette pièce démontre, par suite de déductions habilement amenées et comme conclusion que, sauf exception très rare, les époux divorcés, mécontents de la situation fautive qu'ils rencontrent dans la société, n'auraient rien de mieux à faire que de se remarier... ensemble.

Ainsi que nous l'avons dit déjà, *Pepa* sera très prochainement représentée à Saumur par une troupe parisienne dirigée par M. Laclaindière.

SAINT-MATHURIN. — Le corps du jeune Constant Vallet, ce pauvre soldat de la dernière classe qui a été broyé samedi à Tours sur la ligne du chemin de fer, a été ramené par son père à Saint-Mathurin où il est arrivé dimanche, par le train de huit heures du soir en gare.

Plus de cent personnes, malgré la nuit, attendaient, émues, pour faire un cortège d'honneur à la malheureuse victime.

Lundi avait lieu les obsèques au milieu d'une nombreuse assistance. La population avait à cœur de témoigner ses sentiments de sympathie à une famille honorable et estimée si cruellement éprouvée.

La mort tragique de ce soldat de vingt ans, qui ne comptait que des amis, avait excité une vive compassion et une douloureuse émotion.

Bien des larmes ont coulé sur sa tombe. Cette éloquence du cœur disait, mieux qu'un panegyrique, combien de sympathiques et affectueux regrets accompagnaient le jeune mort au champ du repos éternel.

NANTES. — La Cour d'assises de la Loire-Inférieure vient d'acquitter le nommé Pierre Pacaud, cultivateur au village de la Retardière, inculpé d'avoir tué, à coup de crosse de fusil, un maraudeur nommé Renaudineau qu'il avait surpris, dans la nuit du 25 au 26 septembre, en train de fracturer la porte de son cellier.

Pacaud était allé lui-même se constituer prisonnier.

— Avant-hier, vers 4 heures du soir, des hommes étaient occupés, à Nantes, à faire le déchargement d'un navire norvégien, lorsque l'appontement s'est rompu.

Un des marins, le nommé Vallet, est tombé d'une hauteur de trois mètres dans un canot et s'est cassé les reins.

Il a été aussitôt transporté à son domicile dans un état désespéré.

Ce malheureux ouvrier est âgé d'environ 30 ans, marié et père de famille.

LES NOMADES

On écrit de Saint-Rémy au *Journal de Fougères* :

« Depuis quelque temps, le canton d'Antrain est sillonné par des saltimbanques en guenilles, se disant originaires de la Turquie ou de la Hongrie. Divisés en plusieurs bandes, ils parcourent les campagnes et sèment parfois la terreur dans les ménages isolés. L'autre jour, une famille de ces nomades dressait sa tente au centre du hameau de Saint-Rémy et s'installait sans vergogne au pied du vénérable chêne de la

liberté; puis, sous prétexte d'étamer les ustensiles de cuisine, ils se mirent à parcourir le bourg, enlevant ici un parapluie, là une pipe (dame ! la bourgeoise de la baraque savait aspirer et refouler la fumée avec élégance).

Entre temps, ces gracieux voyageurs faisaient ripaille et invitaient même à prendre part à leur festin de jeunes étourneaux qui s'en revenaient de la foire de Sens. L'histoire ne dit pas si ceux-ci eurent l'agrément de laisser leur porte-monnaie entre les mains de leurs aimables amphitryons.

Le bourg de Saint-Rémy aurait peut-être possédé plus longtemps ces hôtes incommodes, si leurs nombreux méfaits n'avaient forcé l'agent de la force publique à les faire déguerpir. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 12 décembre.

Le marché est ferme et les transactions se raniment. Le 3 0/0 s'établit à 83.15; le 4 1/2 0/0 est à 103.85.

Le Crédit Foncier est en reprise notable à 1,370. Il se produit un bon courant d'achats sur les emprunts 1879, 1880 et 1885. Tant que les cours n'auront pas atteint le taux de remboursement, ces titres offriront à l'épargne un emploi judicieux qu'elle ne devra pas négliger.

La Société Générale s'est échangée à 465 puis à 467.50.

La Banque d'Escompte a un marché assez actif de 530 à 532.50.

La Société des Dépôts et Comptes courants reste à 600.

La spéculation à la baisse travaille toujours les valeurs de Panama, mais on constate aujourd'hui une grande résistance des cours, ce qui indique que les premiers renseignements concernant l'émission sont présagers le succès de l'opération.

L'action de la Compagnie Transatlantique est très bien tenue à 582.50.

Les obligations des Immeubles de France sont demandées à 377.50. Les garanties qu'elles offrent sont indiscutables puisqu'elles reposent sur des immeubles en plein rapport achetés avec le produit des obligations.

Les actions de nos grandes compagnies de chemins de fer sont bien tenues.

Les obligations sont recherchées par leur clientèle spéciale.

Sans la santé, pas de travail !

Louppy-le-Château (Meuse), le 8 août 1888. — Je souffrais depuis plus de deux ans de fortes migraines et de maux d'estomac qui m'empêchaient tout travail; ayant connu l'efficacité de vos bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, j'en ai pris et je suis complètement guéri. J'autorise M. Herzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ma guérison. (Signature légalisée.)

AUGUSTE BOER.

Théâtre de Saumur

Tournée artistique sous la direction A. CHARTIER.

JEUDI 13 Décembre 1888

Par autorisation spéciale de la Société des Auteurs, avec le concours de :

M. MENDASTI, de l'Odéon; M^{lle} ANDRIEU, du Vaudeville; M^{lle} CHALBOS, du Gymnase; M. PAUL CAYOL, de la Gaîté; M. MARTIN, du Châtelet; M. HUARD, de l'Ambigu.

L'immense succès de la Porte-Saint-Martin

LA GRANDE MARNIÈRE

Pièce en 8 tableaux, de M. Georges OHNET, auteur du *Maître de Forges*.

M. CAYOL remplira le rôle de Carvajal. — M. MENDASTI celui de Pascal. — M. HUARD celui de Cassegrain. — M^{lle} CHALBOS celui d'Antoinette.

Est le Goudron Guyot

C'est le Goudron Guyot qui a servi aux expériences faites dans sept grands hôpitaux de Paris, contre bronchites, catarrhes, asthmes, phlébites, angines granuleuses, laryngites aiguës ou chroniques, et, en général, contre les maladies des bronches, des poumons, de l'estomac et de la vessie. Un flacon du prix de 2 fr. peut servir à préparer douze litres d'eau de goudron. Une cuillerée à café suffit par verre d'eau.

Les personnes qui ne peuvent boire beaucoup ou qui voyagent remplacent facilement l'eau de goudron en prenant deux ou trois capsules Guyot, immédiatement avant chaque repas. La toux la plus opiniâtre est calmée en peu de jours.

Chaque flacon du prix de 2 fr. 50 contient 60 capsules blanches sur chacune desquelles est imprimé le nom de l'inventeur.

Le traitement des rhumes, bronchites, asthmes, catarrhes, etc., par le Goudron Guyot coûte, à peine, dix à quinze centimes par jour.

« Il suffit aux médecins de tous les pays de voir votre produit pour en apprécier tout de suite toute l'importance et les services qu'il est appelé à rendre. » (Prof. BAZIN, médecin à l'Hôpital Saint-Louis.)

Refuser, comme contrefaçon, tout flacon de Goudron Guyot (liqueur ou capsules) qui ne porte pas l'adresse 19, rue Jacob, Paris.

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Etude M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, 23, hôtel Biancher.

A VENDRE
Maison d'habitation
ET
VASTE USINE
Occupées par M. FUSILLIER, constructeur-mécanicien à la Croix-Verte, commune de Saint-Lambert-des-Lévéés,
AVEC OU SANS MATÉRIEL
S'adresser à M^e AUBOYER.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION
Le dimanche 5 janvier 1889.
En l'étude de M^e LE BARON, notaire.
UNE MAISON
AVEC COUR ET JARDIN
Située à Saint-Florent, et occupée par les époux H.
II
UNE MAISON
AVEC COUR, JARDIN ET VIGNE
Située sur la route du Pont Fouchard à St-Florent, et louée à M. Rio.
Le tout dépend des successions de M. et M^{me} BERNARD.
On pourra traiter avant l'adjudication.
S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

MAISON A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine
Rue d'Alsace, 27.
S'adresser à M. Paul GOUZIN, rue d'Alsace, 29.

A VENDRE
ROGNURES DE PAPIER
BLANCHES OU DE COULEURS
Pour emballage.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
Ou à Louer présentement
VASTE IMMEUBLE
Situé à Angers, au centre de la ville,
Où s'exploitait un important café, et propre à tout établissement commercial.
Conditions avantageuses.
S'adresser à M^e GASNIER, notaire à Angers.

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIERE
Le DIMANCHE 16 DÉCEMBRE 1888, à 1 heure du soir, dans une maison située au Coudray-Macouard, appartenant à M. FOUCHER, propriétaire,
Il sera procédé, par le ministère de M^e HACAULT, à la vente aux enchères publiques, de divers meubles et objets mobiliers.
On vendra notamment :
Deux fauteuils, chaises capotées, glaces, pendules, coupes en bronze et marbre, très bon et beau linge, un lit avec sommier élastique, matelas et couverture, commode, secrétaire, tables, rideaux, porcelaines et cristaux, service à défaire, couverts de table, armes de chasse et de guerre, épées, gravures, caves à liqueurs, garde-manger, garniture de cheminée, batterie de cuisine et une foule d'autres bons objets.
On paiera comptant, plus 10 0/0.
M^{me} MARTIN donne des Leçons d'anglais et de français, rue du Portail-Louis, 54.

CIDRES
De Bretagne et de Normandie
M^{me} ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'on lui envoie des pommes à cidre des meilleurs contrées de Bretagne et de Normandie.
Désormais, elle fera fabriquer elle-même le cidre qu'elle livre à la consommation, rue de Rouen, n^o 21.
Le prix est toujours de 30 fr.
On trouvera aussi des cidres de 1^{er} choix pour mettre en bouteilles.

GRAINS ET FOURRAGES
L. BRUNET
23, rue de la Petite-Bilange.

Livraison à domicile par n'importe quelle quantité et à des prix très bon marché.
Prix spécial pour l'année.

BRODERIES Or, ARGENT et en tous genres.
M^{me} MARG, rue du Pressoir-Saint-Antoine, 58, Saumur.
PRIX MODÉRÉS.

Exposition Universelle de 1889
Huit jours à Paris
Couché, nourri, entrée à l'Exposition, promenade aux environs de Paris. Entrée dans un théâtre au choix. Entrée aux musées, jardins, monuments, etc., pour 150 fr. Versement 10 fr. par mois. Faculté de venir à n'importe quelle date après dix versements ou 100 fr.
Les fonds sont versés au Comptoir d'Escompte à Paris.
S'adresser, pour renseignements, au bureau du journal, ou 6, rue du Temple, Saumur.

IMPRIMERIE PAUL GODET
4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR.
CARTES DE VISITES
Cartes vélin, caractères droits..... 1 50
— bristol — 2 »
— — anglaises et bâtarde..... 2 50
Cartes gravées sur pierre, suivant format, 3 fr. et 3 50
taille-douce..... 4 »
Cartes deuil, 50 centimes et 1 fr. en plus, suivant bordure.
Poste : 30 centimes en plus.
LITHOGRAPHIE

ÉPICERIE CENTRALE
28 et 30, rue Saint-Jean
G. DOUESNEL
P. ANDRIEU, Succ^r
CHOCOLATS FÉLIX POTIN
Escompte 5 0/0 par 5 kil. depuis le n^o 3.
CAFÉS GRILLÉS
Escompte 3 0/0 sur 2 kil. 300.

ÉPICERIE PARISIENNE
M^{on} **IMBERT et Fils**
33, rue d'Orléans, et rue Dacler, 38
PRIX DES FROMAGES
GRUYÈRE extra..... le demi-kilog. » 95
GRUYÈRE Emmenthal Suisse, » 1 20
ROQUEFORT (société des Caves), » 1 60
Véritable BRIE, première qualité, » 1 40
CAMEMBERT..... la pièce » 60
CAMEMBERT, première qualité..... » 70
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS
HENRI EICHE
Représentant de la maison GAVEAU
8, rue Saint-Jean, Saumur.
M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).
Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT									
PARIS — SAUMUR — BORDEAUX					BORDEAUX — SAUMUR — PARIS				
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir
Paris	7 25			12 50	7 55	11 25			
Chartres	9 6	9 35	2 53	9 44	1 33				
Chât.-d-Loir	10 24		12 10	1 52	6 34	12 28	4 49		
Noyan-Méon	11 39		12 54	3 9	7 36	1 13	5 51		
Linières-Bou-				3 21	7 47		6 2		
Vernantes	11 53			3 36	7 49		6 13		
Blou	12 5			3 48	8 11		6 23		
Vivv	12 15			3 59	8 20		6 31		
SAUMUR									
(Orl.) (arr.)	12 27			4 10	8 30	1 43	6 42		
(départ.)	12 33			4 16	8 34	1 54	6 53		
Nantilly (arr.)	12 41			4 24	8 41		7		
SAUMUR									
(Orl.) (arr.)	12 51			4 36	8 51		7 11		
(départ.)	8 31	10 37		4 13	8 30		6 50		
Nantilly (départ.)	8 37	10 44		4 25	8 43		7 3		
Chacé-Varr.	8 48	10 52		4 31	8 49		7 9		
Brézé-a.-Cyr.	9 9	11		4 39	8 56		7 17		
Montreuil	9 19	11 24		4 7	4 59	9 8	2 22	7 20	
Thouars	11 57			5 34	5 33	9 38	2 44	8	
Niort				4 24	7 59		4 33	10 27	
Saintes				6 28	11 05		6 14	3 5	
Bordeaux				9 19	8 36		9 08	4 54	

LIGNE D'ORLÉANS									
PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES					NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS				
STATIONS	Expr. soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte matin	Expr. soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir
Nantes	10 45			6 10	8 40	12 07	3 10	7 35	
Angers	9 19	6 30	8 44	11 19	2 57	5 35	9 35		
La Ménitrie	9 59	7 10	9 09	11 58	3 42	6 16	10 01		
Les Rosiers		7 19	9 17	12 07	3 52	6 25			
St-Clément		7 26		12 14	3 59	6 32			
St-Martin		7 33		12 21	4 07	6 39			
Saumur (a.)	3 22	7 46	9 33	12 34	4 20	6 52	10 24		
(départ.)	3 27	7 52	9 37	12 38	4 21	7	10 30		
Varennes		8 05	9 48	12 51	4 45	7 13			
Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	1 03	5 01	7 29	10 30		
Langeais	4 26	8 59	10 19	1 40	5 46	8 03	11 16		
Tours	5 05	9 42	11 05	2 23	6 35	8 51	11 57		
Paris	10 39			3 06	8	2 35	4 01	5 07	

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON										
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. soir	Omn. soir	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 32	9 27	4 31	7 43	4 34	9 5	Chinon	7 43	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 12	6 50	8 10	4 56	9 45	Port-Boulet	8 10	4 56	9 45
Chinon	9 04	12 50	7 14	9 04	7 06	10 30	Saumur	9 04	7 06	10 30

SAUMUR — BOURGUEIL										
STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir
Saumur	7 46	12 48	4 31	Bourgueil	8 20	12 18	4 55	Port-Boulet	8 30	12 30
Port-Boulet	8 56	3 10	6 48	Port-Boulet	8 30	12 30	5 05	Saumur	9 04	1 08
Bourgueil	9 07	3 28	7	Saumur	9 04	1 08	7 06			

POITIERS MONTREUIL DOUÉ ANGERS									
STATIONS	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir
Poitiers	6 5	6 45	12 50		6 15	Angers	4 40	7 30	11 48
Moncontour	7 41	13 49	2 27		8 29	Martigné	6 1	8 26	11 13
Loudun	8 42	1 46	3 4		9 24	Doué	6 24	8 57	11 54
Montreuil (a)	9 21	3 24	4 38		10 9	Baugé	6 30	9 07	12 16
(départ.)	9 30	4 25	5 39		9 30	le Valdeinay	6 37	9 16	12 34
le Valdeinay	9 40	4 46	5 10		9 41	Montreuil (a)	6 46	9 26	12 48
Baugé	9 50	5 30	5 19		9 52	(départ.)	7 36	1 26	2 15
Doué	9 57	6 16	5 26		10 1	Loudun	8 24	4 14	3 10
Martigné	10 17	7 5	5 46		10 24	Moncontour	8 55	6 8	3 39
Angers	11 45	9 50	7 10			Poitiers	10 33	10 46	5 12

ANGERS DOUÉ MONTREUIL POITIERS										
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	
Angers	4 40			7 30	11 48	5 37	Angers	4 40		
Martigné	6 1	8 26	11	1 13	7 42	Doué	6 24	8 57	11 54	
Doué	6 24	8 57	11 54	1 27	8 12	Baugé	6 30	9 07	12 16	
Baugé	6 30	9 07	12 16	1 44	8 21	le Valdeinay	6 37	9 16	12 34	
le Valdeinay	6 37	9 16	12 34	1 51	8 31	Montreuil (a)	6 46	9 26	12 48	
Montreuil (a)	6 46	9 26	12 48	2 01	8 41	(départ.)	7 36	1 26	2 15	
(départ.)	7 36	1 26	2 15	9 14		Loudun	8 24	4 14	3 10	
Loudun	8 24	4 14	3 10	10 13		Moncontour	8 55	6 8	3 39	
Moncontour	8 55	6 8	3 39	10 48		Poitiers	10 33	10 46	5 12	
Poitiers	10 33	10 46	5 12	12 16						

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur

Certifié par l'imprimeur soussigné.